

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
Union – Discipline – Travail



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA  
TRANSITION ECOLOGIQUE**

**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES  
(FIRCA)**

**Programme « Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en  
Afrique centrale et de l'Ouest (PACO) »**

**DOCUMENT D'INFORMATIONS GENERALES**

# **APPEL A PROJETS EDITION 2025**

Avec le soutien du:



Ministère fédéral de l'Environnement, de la  
Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire  
et de la Protection des Consommateurs



en vertu d'une décision  
du Bundestag allemand



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR  
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



## **Avertissement**

Les dossiers à soumettre doivent respecter le canevas fourni. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de rédaction du projet et à sa clarté.

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document, afin de déposer une proposition de projet conforme.

## **CONTACTS**

---

Pour tout renseignement, contacter :

**KOUADIO Kouacou Fidèle**, Coordonnateur du projet « Adaptation au changement climatique transformatrice et innovatrice à petite échelle »

Téléphone : +225 27 22 52 81 54

Email : [kouadiokf@firca.ci](mailto:kouadiokf@firca.ci)

**KAUNAN épouse DIABY Emma**, Chargée de programmes « Fonds d'Adaptation »

Téléphone : 27 22 52 81 81

Email : [emma-kaunan@firca.ci](mailto:emma-kaunan@firca.ci)



**Tel. +225 27 22 52 81 81**

**Email : [firca@firca.ci](mailto:firca@firca.ci)**

**Site : [www.firca.ci](http://www.firca.ci)**

**01 BP 3726 Abidjan 01**

**Sis, Il Plateaux, 7<sup>ème</sup> Tranche**

**Abidjan, Côte d'Ivoire**

## I. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte et justification

Dans le but de contribuer à la résilience des communautés vulnérables aux changements climatiques en Afrique centrale et de l'Ouest, le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de l'Action climatique, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMUKN) a initié le programme « Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique centrale et de l'Ouest (PACO) », mis en œuvre dans quatre pays africains, à savoir le Bénin, la République du Congo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Pour la Côte d'Ivoire, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), au regard de ses expertises et expériences dans le financement de mesures et projets innovants, ainsi que dans la gestion de projets sur l'environnement et le changement climatique, a été désigné par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) pour être le partenaire de la mise en œuvre du programme PACO dans le pays.

A cet effet, le projet « **Mise en œuvre des projets modèles d'adaptation transformatrice aux effets du changement climatique en Côte d'Ivoire** », proposé par le FIRCA a été approuvé par la GIZ, chef de file du consortium ayant financé le programme PACO.

Dans ce cadre, le FIRCA et la GIZ ont signé le 20 mars 2025, la convention **GIZ-FIRCA N°81314826** d'un montant d'un million (**1 000 000**) **d'Euros** pour une durée de vingt-huit (**28**) **mois**.

Ce projet vise à améliorer les capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés les plus vulnérables dans les pays ciblés à travers le financement d'initiatives par appel à projets.

Cet appel à projets vise à financer les meilleures initiatives d'adaptation, afin de soutenir l'atteinte des objectifs d'adaptation contenus dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et le Plan National d'Adaptation (PNA) de Côte d'Ivoire.

Les trois domaines thématiques, concernés par les projets à soumettre sont (i) l'agriculture, (ii) les ressources en eau et (iii) la zone côtière.

A l'issue de cet appel à projets, cinq (05) projets d'adaptation issus de l'un des trois domaines thématiques d'un montant maximum chacun de **quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cent dix francs (85 274 410)** FCFA, soit **130 000 Euros** seront sélectionnés pour recevoir le financement du BMUV.

## **1.2. Objectifs du PACO**

Le projet vise à contribuer au renforcement de la résilience des communautés vulnérables en Côte d'Ivoire face aux effets néfastes du changement climatique, par la mise en œuvre de projets d'adaptation transformatrice, à petite échelle qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles dans des secteurs ciblés (l'agriculture, les ressources en eau et la zone côtière), et répondent aux besoins spécifiques d'adaptation des communautés locales vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes et groupes marginalisés impliqués dans ces secteurs.

## **1.3. Résultats attendus du PACO**

Au terme des 28 mois du projet, les résultats suivants sont attendus :

- la structure opérationnelle du projet est mise en place et fonctionne conformément aux décisions prises par le Directeur Exécutif du FIRCA ;
- cinq (5) projets d'adaptation sont financés dans l'une des trois (3) thématiques (secteurs prioritaires) identifiées et mises en œuvre conformément aux dispositions contractuelles ;
- un (1) projet dans le domaine thématique agriculture est sélectionné pour une évaluation approfondie d'impact (par exemple par le biais de l'approche « d'essai randomisé contrôlé ECR »), en coopération avec le PIK et son partenaire local de recherche ;
- un (1) projet est sélectionné pour tester le « Mécanisme des bénéficiaires de l'adaptation (ABM) » de la BAD ; une réserve (« pipeline ») de projets qui abordent les défis d'adaptation dans les secteurs prioritaires identifiés, en s'appuyant sur les cinq (5) projets financés par PACO, est créée par la BID à travers l'utilisation de ses instruments financiers pour catalyser le financement de l'adaptation ;
- des partenariats nouveaux sont établis pour de nouveaux abondements du FIRCA pour sa durabilité.

## **II. DOMAINES D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJETS PACO**

Conformément aux mesures prioritaires nationales contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et au Plan National d'Adaptation (PNA), et en tenant compte du diagnostic présenté dans le document projet du PACO, les thématiques suivantes sont prises en compte dans le cadre du présent Appel à Projets.

Tableau 1 : Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Thématiques	Options/mesures prioritaires
Agriculture	<p><b>1. Amélioration et développement de la résilience des systèmes de production et de transformation agricole aux changements climatiques (CC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Promotion des outils et stratégie d'adaptation au CC ;</li> <li>· Préservation des pâturages ;</li> <li>· Promotion de l'élevage sédentaire et production de fourrage ;</li> <li>· Mise en place des mesures de protection contre les risques climatiques</li> <li>· Promotion des pratiques agricoles protectrices des sols ;</li> <li>· Promotion de systèmes agropastoraux et halieutiques intelligents face au climat et protecteurs des ressources naturelles ;</li> <li>· Promotion des techniques agroécologiques ou agroforestières ;</li> <li>· Diffusion de semences résilientes (tolérantes à la sécheresse, aux inondations, aux maladies).</li> </ul> <p><b>2. Gestion durable des terres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Promotion de technique de conservation des sols ;</li> <li>· Promotion du reboisement ou de l'agroforesterie.</li> </ul> <p><b>3. Gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Développement de la micro-irrigation ;</li> <li>· Aménagement des bas-fonds et des périmètres irrigués ;</li> <li>· Développement des aménagements et infrastructures aquacoles résilients aux changements climatiques.</li> </ul> <p><b>4. infrastructure rurale résiliente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Amélioration des conditions de stockage post-récolte pour limiter les pertes alimentaires.</li> </ul> <p><b>5. Innovation et transfert de technologies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Vulgarisation de technologies d'adaptation spécifiques (biofertilisants, drones pour la surveillance agricole...).</li> </ul>

Thématiques	Options/mesures prioritaires
	<p><b>6. Renforcement des capacités et sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Système d'alerte précoce et information climatique ;</li> <li>· Intégration de l'adaptation dans les politiques et plans agricoles locaux.</li> </ul>
<p><b>Ressources en eau</b></p>	<p><b>1. Mobilisation et gestion durable des ressources en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Restauration et sauvegarde des forêts galeries, les têtes de sources, les écosystèmes associés ;</li> <li>· Récupération et stockage des eaux ;</li> <li>· Petits barrages, bassins de rétention ou digues multifonctionnelles.</li> </ul> <p><b>2. Technologies d'irrigation économes en eau (goutte à goutte, aspersion ...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).</li> </ul> <p><b>3. Amélioration de l'accès à l'eau potable résilient au climat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Promotion de forages adaptés aux aléas climatiques (sécheresses prolongées) ;</li> <li>· Réseaux de distribution résilients (protection contre les inondations).</li> </ul> <p><b>4. Protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Reboisement des bassins versants ;</li> <li>· Lutte contre la pollution des eaux.</li> </ul>
<p><b>Zone côtière</b></p>	<p><b>1. Protection physique et restauration des zones côtières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Construction ou renforcement d'infrastructures de protection (digues, ...) ;</li> <li>· Restauration des écosystèmes côtiers naturels (mangroves...) ;</li> <li>· Promotion de moyen de subsistance alternatifs (aquaculture durable, tourisme écologique...).</li> </ul> <p><b>2. Renforcement des systèmes d'alerte précoce et de gestion des catastrophes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Surveillance météorologique renforcée ;</li> <li>· Promotion de systèmes communautaires d'alerte pour les tempêtes,</li> </ul>

Thématiques	Options/mesures prioritaires
	<p>les marées hautes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Développement de solution basée sur la nature.</li> </ul> <p><b>3. Lutte contre la salinisation et gestion de l'eau douce côtière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Gestion des nappes côtières (recharge artificielle, pompage contrôlé) ;</li> <li>· Adaptation des cultures agricoles des sols salinisés ;</li> <li>· Aménagement de canaux de dérivation.</li> </ul>

### III. REGLES APPLICABLES AU PRESENT APPEL A PROJETS

#### a. Critères de candidature

Peuvent faire acte de candidature au présent appel à projets, toute personne morale émanant des structures publiques ou privées nationales établies en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, les structures de recherche, d'encadrement technique, de vulgarisation et les organisations opérant sur le territoire ivoirien, au bénéfice des communautés locales et surtout dans la mise en œuvre des projets d'adaptation sont éligibles à ce financement.

Plus précisément, il s'agit des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales, des Interprofessions agricoles, des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des Collectivités locales, des Organisations de la Société Civile (OSC), des groupements d'artisans, des fondations, des institutions du secteur privé (PME).

Les organismes éligibles porteurs de projets doivent remplir les conditions ci-après :

N°	CONDITIONS	CONTENUS
1	<b>Existence juridique et physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Avoir une existence formelle et un statut légal depuis deux (02) ans au moins à la date de dépôt du dossier au FIRCA (acte d'immatriculation ou d'enregistrement au Journal Officiel, etc.) ;</li> <li>· Avoir un siège implanté en Côte d'Ivoire avec des outils de travail adéquats et un minimum de personnel en place qui est sous contrat conformément à la législation du travail en vigueur.</li> </ul>
2	<b>Organisation administrative, financière et comptable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Disposer des documents appropriés prouvant de la fonctionnalité (organisation, conseil d'Administration, Bureau Exécutif, etc) ;</li> </ul>

N°	CONDITIONS	CONTENUS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer de rapports d'activités, rapport de gestion et état financier des deux exercices précédant l'appel à projet par le FIRCA ;</li> <li>• Disposer de compte bancaire propre à la structure ;</li> </ul>
4	<b>Expérience opérationnelle et gestion de projets dans les secteurs de l'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer des documents/outils appropriés prouvant les expériences de l'organisme en matière de conduite des projets significatifs dans le domaine des changements climatiques pendant au moins deux années.</li> </ul>
5	<b>Expériences professionnelles de l'équipe de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les actes officiels de nomination des premiers responsables de l'organisme et leur Curriculum Vitae</li> </ul>
7	<b>Situation judiciaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas faire l'objet d'une condamnation ou d'un jugement en cours pour des raisons en rapport avec la moralité de l'un de ces dirigeants (corruption, fraude ou actes criminels, etc.) ;</li> <li>• Ne pas commettre des actes de malversations ou de violation des obligations contractuelles dans l'exécution d'une précédente convention de financement signée avec le FIRCA ;</li> <li>• Ne pas être auteur de fausses déclarations lors de la soumission aux appels à projets antérieurs.</li> </ul>

Tout organisme éligible ne respectant pas les critères spécifiques énumérés ci-dessus, verra son projet rejeté.

#### **b. Etablissement des propositions**

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre une proposition rédigée en **français** et présenter des coûts exprimés dans un tableau bien détaillé en **francs CFA**.

Le soumissionnaire est tenu de choisir une seule thématique parmi celles faisant l'objet de financement du PACO (l'agriculture, les ressources en eau et la zone côtière) et avoir un nombre minimum de bénéficiaires directs de 625 dont au moins 50% de femmes.

#### **c. Demande de renseignements**

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions, par courrier électronique au plus tard, quatorze **(14) jours avant la date limite de dépôt des propositions**, pour demander des éclaircissements à l'adresse suivante : [kouadiokf@firca.ci](mailto:kouadiokf@firca.ci) et en copie [emma-kaunan@firca.ci](mailto:emma-kaunan@firca.ci) et [adona@firca.ci](mailto:adona@firca.ci).

Le FIRCA n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements aux questions reçues après cette échéance.

Afin de garantir l'égalité et l'équité, aucune réponse individuelle ne sera donnée aux questions posées. Le FIRCA y répondra en temps utile. Les demandes d'éclaircissement reçues seront publiées sur le site web du FIRCA ([www.firca.ci](http://www.firca.ci)), dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées suivant la réception des questions.

Il est donc recommandé de consulter régulièrement ce site web, afin d'être informé des questions et des réponses publiées.

#### **d. Durée des projets**

La durée de mise en œuvre des projets soumis au financement du PACO ne peut **excéder (20) mois**.

#### **e. Couverture géographique des projets**

Les actions du projet soumis à financement doivent être mises en œuvre sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.

#### **f. Niveau de financement des projets**

Le coût des projets soumis à financement, dans le cas de cet appel à projet, ne doit pas excéder cent trente mille (130 000) Euros, soit au maximum quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingts (85 274 280) FCFA.

#### **g. Critères de recevabilité des dossiers**

Pour être recevable, le dossier de proposition de projet doit remplir les conditions suivantes :

- Eligibilité de l'organisme porteur du projet avec deux (02) ans d'existence ;
- Présence et validité de toutes les pièces administratives de l'organisme porteur du projet ;
- Conformité du projet avec l'un des domaines retenus dans l'appel à projets ((Agriculture, Ressources en eau, Zones côtières) ;
- Respect du cadre de financement :
  - ✓ montant maximum ;
  - ✓ éligibilité des rubriques du financement sollicité ;
- Période d'exécution du projet n'excédant pas vingt (20) mois ;
- Respect strict du canevas d'élaboration des projets.

#### **h. Modalités de soumission**

Les éléments constitutifs de la proposition sont regroupés en trois parties :

- 1<sup>ère</sup> partie : partie administrative (identification du projet et des soumissionnaires) ;
- 2<sup>ème</sup> partie : offre technique (formulation du projet) ;
- 3<sup>ème</sup> partie : offre financière (moyens nécessaires).

**Ces trois parties doivent obligatoirement être remplies (conformément au formulaire de soumission de l'annexe 1) et reliées ensemble, car elles constituent la proposition. Toute partie non remplie rendra la proposition non éligible.**

**La proposition devra être rédigée en respectant la police, la taille, l'interligne et les marges suivantes : Police « Arial » ; Taille « 11 » ; Interligne « 1 » et marges « 2 cm ».**

Les demandes doivent être rédigées à l'encre indélébile, elles ne doivent comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharges sur le texte. Un représentant habilité du soumissionnaire doit parapher toutes les pages de la proposition.

Les demandes complètes, conformes au formulaire de soumission (**annexe 1**), doivent être soumises dans une enveloppe scellée, envoyée en lettre recommandée ou par messagerie express privée ou remise en main propre, à l'adresse indiquée au **paragraphe i**.

Les demandes envoyées par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remises à d'autres adresses seront rejetées.

Les demandes doivent être soumises en dix (10) exemplaires dont un (1) original et neuf (9) copies en format A4, reliées séparément. En cas de différenciation des exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

Le formulaire complet de demande doit également être fourni sous format électronique (clé USB) dans un fichier séparé et unique (en d'autres termes, la demande complète ne doit pas être morcelée en différents fichiers). **Le fichier électronique doit être exactement identique à la version papier qu'il accompagne.** Il est à noter qu'un dossier déposé sans version électronique sera rejeté.

L'enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projets, la dénomination complète et l'adresse du soumissionnaire, ainsi que la mention « **A OUVRIR UNIQUEMENT EN SEANCE DU COMITE D'OUVERTURE ET DE JUGEMENT DES OFFRES (COJO)** ».

#### **i. Lieu et date limite de soumission**

Les offres doivent parvenir en *dix (10)* exemplaires dont un (01) original et neuf (09) copies au plus tard le **29 août 2025 à 15h00 (GMT)** à l'adresse suivante :

**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES (FIRCA)**

01 BP 3726 Abidjan 01

Sis, Il Plateaux, 7<sup>ème</sup> Tranche

Tel : 27 22 52 81 81

Email : [firca@firca.ci](mailto:firca@firca.ci)

[kouadiokf@firca.ci](mailto:kouadiokf@firca.ci)

[emma-kaunan@firca.ci](mailto:emma-kaunan@firca.ci)

#### **j. Etapes, méthodes d'évaluation et de sélection des projets**

Les demandes seront examinées et évaluées par le Comité d'Etudes et de Sélection (CES) du PACO. Toutes les demandes seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après.

#### **k. Ouverture et vérification administrative des demandes**

L'ouverture des offres se fait en séance publique par le Comité d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO) du FIRCA, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent. A ce stade la COJO procède à l'ouverture et à la vérification administrative, à la conformité et à la recevabilité des dossiers :

- respect de la date limite de dépôt. A défaut, la demande sera automatiquement rejetée ;
- dépôt de dossier complet comprenant :
  - le formulaire de soumission intégralement rempli ;
  - la version électronique est disponible.

#### **l. Evaluation des soumissions**

Les dossiers conformes et recevables seront transmis par le COJO au Comité d'Etudes et de Sélection (CES), constitué pour chaque thématique. Chaque groupe thématique se réunit et procède à l'analyse des projets conformément aux critères figurant dans la grille de notation (**annexe 2**).

Les notes sont attribuées sur une base consensuelle selon les différents critères.

#### **m. Présélection des propositions de projets**

Après la phase d'évaluation des propositions, l'étape suivante est l'étape de présélection, qui consiste à étudier en détail le document de projet (proposition technique) selon les critères définis. Ces critères seront publiés dans l'appel à projets et mis à la disposition de tous les candidats potentiels. Les critères d'évaluation suivants seront utilisés pour l'évaluation des projets :

- Qualité du diagnostic et du cadre de référence de la proposition de projet,
- Pertinence de la proposition de projet et cohérence avec les stratégies locales et nationales en matière de changement climatique et les documents de planification (par exemple, CDN, PNA, etc.),
- Faisabilité technique et socio-économique du projet,
- Mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) du projet,
- La pérennisation du projet et la mise à l'échelle d'innovations efficaces et efficientes éprouvées,
- Nombre de bénéficiaires visé.e.s de manière directe et indirecte,
- La gestion des risques et leur impact prévisible sur le projet,
- Les risques environnementaux et sociaux, y compris la prise en compte des indicateurs, et le respect du critère relatif au genre,
- La cohérence du budget et l'éligibilité des dépenses proposées.

Le consentement et l'aptitude à une évaluation approfondie de l'impact du projet (de préférence). Les critères spécifiques sont la taille des bénéficiaires, la possibilité d'établir un groupe de contrôle, la rationalisation des activités, la possibilité d'une sélection aléatoire etc. Ces différents critères seront notés sur 100 points. Seuls les projets ayant obtenu au moins 60 points sur 100 seront présélectionnés pour l'étape suivante du processus de sélection, avec ou sans informations supplémentaires requises. Pour l'évaluation du projet avec une évaluation approfondie de l'impact, il y a 20 points supplémentaires (section 2.7), pour un totale de 120 points, à attribuer par PIK et son partenaire de recherche locale.

### **Évaluation ex ante et examen environnemental des projets présélectionnés**

Une évaluation *ex ante* sera effectuée sur les propositions de projets présélectionnées, afin de vérifier si leur contenu respectif (document technique) est logique et si les priorités, objectifs et mesures proposés, ainsi que les ressources allouées sont appropriées pour répondre aux besoins des bénéficiaires et atteindre les objectifs prévus. Le cas échéant, cette évaluation débouchera sur des recommandations clés visant à améliorer le document de projet (sélection sous conditions) ou à ne pas le sélectionner. A ce titre, le comité de présélection doit notamment :

- Recueillir les informations et identifier clairement les besoins, et les stratégies de mise en œuvre de chacune des propositions de projet présélectionnées ;
- Analyser la situation initiale et les problèmes réels dans le(s) domaine(s) d'intervention du projet ;
- Évaluer la pertinence de la proposition de projet en matière d'adaptation au changement climatique et les secteurs sélectionnés en Côte d'Ivoire dans lesquels le projet visait à intervenir ;
- Analyser les objectifs par rapport aux priorités des bénéficiaires direct.e.s et au rapport coût-efficacité des mesures proposées et des actions à mettre en œuvre ;
- Optimiser l'allocation des ressources budgétaires pour un maximum d'impact et améliorer la qualité de la programmation dans l'intervention du projet.

Une fois que les projets présélectionnés auront été choisis par le comité et avant que le processus de sélection final n'ait lieu, un examen environnemental de tous les projets présélectionnés sera organisé par le FIRCA avec la participation du consortium PACO. Celle-ci se fera à travers des visites de terrain sur les sites des projets présélectionnés à travers la Côte d'Ivoire. Il s'agira d'une évaluation de leurs risques environnementaux, sociaux et de genre, ainsi que d'une analyse de leurs risques potentiels et de garde-fous, qui permettra d'indiquer les mesures et actions environnementales et sociales à prendre pour ces projets conformément à la réglementation nationale et aux exigences et normes de sauvegardes environnementales et sociales, telles que stipulées à l'annexe 2 du programme PACO. L'élaboration de mesures d'atténuation des risques et de mesures de sauvegarde pour les projets aidera à prévenir, à minimiser, à atténuer et/ou à remédier aux effets négatifs potentiels de leur mise en œuvre. À cette fin, l'examen intégrera les « normes de performance » du programme PACO (voir l'annexe 2 sur les « garanties » du programme PACO). À l'issue des visites de terrain, un rapport

d'évaluation sera établi par le FIRCA pour chaque projet présélectionné et mis à la disposition du commettant (BMUV) et du consortium PACO.

#### **n. Sélection finale des cinq (05) projets d'adaptation en Côte d'Ivoire**

Sur la base du rapport d'analyse des projets par les CES et du rapport d'évaluation des risques environnementaux et sociaux, les membres du Consortium analyseront les projets retenus (par thématique et par ordre de mérite) pour la validation finale. Le comité veillera à ce qu'au moins un projet dans le domaine de l'agriculture se prêtant à une évaluation approfondie de l'impact soit sélectionné parmi les 5 projets financés.

L'étape finale de la sélection des cinq (05) projets sera menée par le même comité de sélection pluridisciplinaire, multisectoriel et paritaire intégrant la dimension genre composé d'expert.e.s de l'adaptation au changement climatique du FIRCA, du partenaire politique en Côte d'Ivoire, des ministères sectoriels et des partenaires du consortium PACO

#### **o. Approbation et sélection définitive des projets par le Consortium**

L'approbation finale des propositions de projet sera effectuée par le Commettant du programme PACO (ZUG / BMUV) en collaboration avec le FIRCA et le MINEDDTE à la suite des décisions du comité de sélection. Si nécessaire, d'autres visites de terrain sur les sites des projets sélectionnés pourront être organisées pour le Commettant.

Les décisions finales de sélection seront fondées sur les principales conclusions des rapports d'évaluation ex ante des projets présélectionnés, sur les mesures de sauvegarde et d'atténuation des risques proposées, et sur toute information supplémentaire fournie par les promoteurs des projets pour répondre à toute question en suspens ou à tout besoin de données et d'éléments probants supplémentaires. A ce stade, les projets présélectionnés seront classés sur 100 points. Seuls les projets ayant obtenu au moins 60 points sur 100 seront sélectionnés, avec ou sans informations supplémentaires.

#### **p. Notification de la décision et demande d'éclaircissement**

Les soumissionnaires seront avisés par écrit de la décision prise au sujet de leur demande. Pour le présent appel à projets, le résultat sera publié **au plus tard, le 15 janvier 2026**.

Les soumissionnaires qui souhaiteraient avoir des éclaircissements sur les raisons de la non-sélection de leur projet, peuvent adresser une demande écrite au FIRCA au plus tard un (1) mois après la notification des résultats. Passé ce délai, aucune information ne sera communiquée. En aucun cas, la demande de clarification ne peut modifier la décision du Comité de validation des projets.

#### q. Négociations

Les dossiers retenus font l'objet de négociation entre les chefs de file porteurs du projet et le FIRCA, en vue de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

Les négociations comportent une discussion de la proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel. La dotation en personnel, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports, le plan de travail qui ont été convenus, sont ensuite intégrés à la description des services, et font partie du contrat.

Les négociations financières visent, notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du soumissionnaire en Côte d'Ivoire, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services.

Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat et la signature d'un procès-verbal de négociation par le FIRCA et le représentant du porteur du projet.

#### r. Attribution du contrat

À la suite de la décision d'attribution du financement, les bénéficiaires se verront proposer un contrat.

### IV. Contenu du dossier de soumission (note d'instruction)

Le dossier de soumission comporte les trois parties suivantes :

- 1<sup>ère</sup> partie : partie administrative (identification du projet et des soumissionnaires) ;
- 2<sup>ème</sup> partie : offre technique (formulation du projet) ;
- 3<sup>ème</sup> partie : offre financière (moyens nécessaires).

#### 4.1 Première partie : Partie administrative

Cette partie comporte :

##### 4.1.1 Fiche d'identification du projet (Fiche 1)

Cette fiche permet d'afficher, les composantes essentielles du projet, à savoir : le titre (sur une ligne au maximum et libellé de façon à refléter clairement les objectifs du projet), **la thématique dans laquelle s'inscrit le projet**, le nombre estimé de bénéficiaires (directs et indirects) désagrégé par genre dont au moins 50% de femmes, le nom du coordonnateur, le coût, la durée et un résumé du contenu du projet (le résumé doit être le plus concis possible et rester dans la limite des 300 mots).

##### 4.1.2 Fiche d'identification et d'engagement des différents participants (Fiche 2)

Elle permet de présenter le porteur du projet et les institutions qui y participent. Elle comporte : le nom, la nature et l'adresse (instituts ou centres de recherche, universités, facultés ou laboratoires, promoteurs privés, ONG, organismes de développement, OPA etc.), le nom et la qualification des responsables de l'institution, des ONG, etc., (en citer au plus trois (3) parmi les plus importants), le

budget global annuel géré par l'institution (subventions, conventions, projets, ressources propres issues de la vente des produits et des prestations de services, etc.).

Dans le cas d'un partenariat entre plusieurs institutions, les institutions participantes doivent désigner l'institution chef de file avec reconnaissance de cette responsabilité par l'autre ou les autres partenaires.

#### **4.1.3 Fiche d'identification du coordonnateur du projet (Fiche 3 : 1 pages)**

Elle donne, de la manière la plus détaillée possible, toutes les informations permettant d'apprécier la capacité du coordonnateur à jouer son rôle central, dans le projet et comporte les parties suivantes :

- identité de l'intéressé (titre, nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, institution, adresse, téléphone, fax, adresse électronique) ;
- parcours et expérience professionnelle en commençant par la position et les expériences les plus récentes. Les activités menées en partenariat doivent apparaître avec les noms des institutions partenaires ; celles relatives au thème ou au sujet de la proposition doivent être mentionnées, qu'elles soient achevées ou en cours ;
- formation et qualifications (prendre en compte uniquement les formations et diplômes universitaires, de même que les stages les plus importants en commençant par les plus récents) ;
- publications scientifiques (cas des chercheurs) ou références professionnelles. Il s'agit des principales publications scientifiques ou références professionnelles, parmi les plus récentes et notamment celles relatives au domaine et thématiques visés dans le projet.

Le coordonnateur du projet devrait être résidant en Côte d'Ivoire.

#### **4.1.4 Fiche d'identification du personnel de soutien (Fiche 4 : 1 page)**

Le personnel de soutien comprend les techniciens et autres agents spécialisés, ayant une contribution technique avérée sur le projet (à l'exclusion des agents administratifs et de gestion). Ce personnel devra également être listé avec les qualifications requises, la description des tâches et le temps à consacrer au projet.

### **4.2 Deuxième partie : Offre technique**

Le contenu technique de la proposition doit être présenté conformément au point VI de l'annexe 1 :

### **4.3 Troisième partie : Offre financière**

Le contenu financier de la proposition doit être présenté conformément au point 7 de l'annexe 1.

## **ANNEXES**

1. Formulaire de soumission
2. Grille de notation

## ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE SOUMISSION



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE  
D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**PROGRAMME « MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS RÉGIONALES ET NATIONALES  
D'ADAPTATION EN AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST (PACO) »**

(LOGO PACO)

**APPEL A PROJETS POUR LA SÉLECTION DE PETITS PROJETS D'ADAPTATION A PETITE  
ÉCHELLE EN CÔTE D'IVOIRE**

**TITRE DU PROJET**

**THEMATIQUE : (Ecrire l'intitulé de la thématique)**

**NOM DU SOUMISSIONNAIRE**

LOGO SOUMISSIONNAIRE (le cas échéant)

Avec le soutien du:



Ministère fédéral de l'Environnement, de la  
Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire  
et de la Protection des Consommateurs



en vertu d'une décision  
du Bundestag allemand



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR  
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



## I. FICHE D'IDENTIFICATION DU PROMOTEUR ET DU PROJET

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANE PORTEUR DE PROJET			
Nom complet ou raison sociale de l'organisme porteur : (c'est la dénomination par laquelle le promoteur est identifié dans ses documents juridiques)			
Acronyme communément utilisé pour désigner l'organisme porteur			
Type d'organisme : ONG, secteur privé, Université...			
Adresse postale, adresse électronique (auxquelles toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)			
Téléphones officiels de la structure et de ses principaux responsables	Téléphones officiels Organisme		Téléphones principaux Responsables
Nom, prénoms, titre et coordonnées précises du représentant officiel de l'Organisme porteur			
Situation géographique : lieu d'implantation du siège social de l'organisme porteur de projet (donner toutes les informations relatives au siège de la structure : département, commune, ).			
Nombre actuel de salariés de l'Organisme porteur du projet sur le territoire national			
Date de création et numéro de l'acte de création de l'organisme	Date de création	Numéro de l'acte de création	Département ou commune
Missions de l'organisme porteur			
Zone(s) d'intervention de l'organisme porteur			
Quel type de programmes/projets menez-vous actuellement ? 1) brève description ; 2) nombre de bénéficiaires ; 3) lieux (rural/urbain).			
Domaine d'intervention de l'organisme : (préciser les domaines d'intervention tels que définis dans ses documents juridiques)			
Principaux financements et partenariats noués au cours des deux dernières années (préciser l'objet, le montant du financement et le projet ou l'action concernée) et la structure de financement			

Plan de financement de l'organisation (ressources prévisionnelles sur les deux prochaines années, précisez les partenaires et les sources de ces ressources, etc.)	
Principales réalisations sur les deux dernières années avec les sources de financement : (donner quelques réalisations dans les domaines du climat et des changements climatiques)	
<b>B. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET</b>	
Titre du projet : (le titre du projet doit être conforme à l'intitulé du document de projet)	
<p>Votre projet comprend-il :(cochez)</p> <p><input type="checkbox"/> Solution technologique d'adaptation</p> <p><input type="checkbox"/> Solution basée sur la connaissance pour l'adaptation</p> <p><input type="checkbox"/> Politiques et mesures d'adaptation</p> <p><input type="checkbox"/> Élaboration d'un plan d'adaptation local/communal</p> <p><input type="checkbox"/> Renforcement des capacités d'adaptation et éducation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres, y compris pour un ensemble de mesures (préciser) :</p>	
Localisations : (donner toutes les informations relatives à la localisation du projet : département/ commune)	
Objectif principal du projet : (c'est l'objectif global visé qui doit être en adéquation avec les directives du PACO)	
Objectifs spécifiques du projet : (il s'agit ici des objectifs visés par la proposition de projet, quantifiés liés aux activités ou groupes d'activités prévues par le projet.)	
<p>Populations bénéficiaires :</p> <p>(Décrire le nombre et caractéristiques des bénéficiaires directes (par exemple, activité principale, type de cultures, pourcentages de femmes etc. des bénéficiaires ciblés) et indirectes.)</p>	
Domaine et sous domaine d'intervention du projet : (préciser dans quel domaine et sous domaine défini dans l'appel à projets par le FIRCA)	
Quels avantages et co-bénéfices votre projet est-il censé apporter, en plus d'une résilience améliorée,	

par ex. la réhabilitation des terres, l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales ?	
Le projet répond à quels objectifs de développement durable (ODD)	
Durée du projet :	
Cout global du projet :	
<b>C. Consentement et l'aptitude à une évaluation approfondie de l'impact du projet (<u>uniquement domaine agriculture</u>)</b>	
<p>Accepte de faire l'objet d'une évaluation approfondie, c'est-à-dire de travailler avec un institut de recherche pour définir un plan d'évaluation de l'impact, de respecter ses exigences en termes de spécificité des activités du projet (un petit nombre d'activités bien spécifiées pour un grand nombre de participants est préférable à un grand nombre de petites activités pour un petit groupe de personnes), de taille suffisante des bénéficiaires, de regroupement des lieux où se trouvent les bénéficiaires (par exemple, XY personnes dans ZX villages/groupes), d'identification et de respect d'un groupe de contrôle, sélection aléatoire.</p> <p>(oui/non et commentaires)</p>	
Taille des bénéficiaires par activité	
Nombre de villages/groupes (clusters)	
Possibilité d'établir un groupe de contrôle et la manière de s'assurer que ces personnes ne bénéficient pas du programme (ou en bénéficient à un stade ultérieur).	
Disponibilité à sélectionner les bénéficiaires à l'aide d'une méthode aléatoire (loterie publique, par exemple, ou sélection aléatoire de villages de traitement et de villages de contrôle).	

## **TABLES DES MATIERES**

(Insérer une table des matières)

## **PARTIE ADMINISTRATIVE**

(Toutes les fiches doivent être signées par le représentant légal de l'institution soumissionnaire).

# I. COURRIER DE SOUMISSION

(Cette lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête officiel et signée par le représentant légal de l'institution)

Date

## INSTITUTION

A Monsieur, le Directeur Exécutif du FIRCA

Objet : Soumission d'une proposition de projet  
suite à l'Appel à Projets du PACO

Monsieur le Directeur Exécutif,

Après avoir examiné le dossier d'appel à projets du PACO, je soussigné (prénom(s), nom ....., agissant en qualité de .....(fonction) au nom et pour le compte de .....(raison sociale et adresse du soumissionnaire), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à propositions et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de cet appel à propositions, remets, revêtus de ma signature, le dossier de soumission suivante et m'engage à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans ledit projet et moyennant les coûts établis.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que l'entreprise ou le groupement d'entreprises pour laquelle j'agis ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'expression de mes meilleures salutations.

<b>Nom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	

## II. IDENTIFICATION, ENGAGEMENT DU OU DES SOUMISSIONNAIRE(S) ET DESIGNATION DU CHEF DE FILE

**(Fiche 2 : Identification, engagement des différents participants au projet et désignation du chef de file (une fiche par institution))**

1. **Nom de l'institution participant au projet** :

2. **Nature** (institut ou centre de recherche, université, faculté ou laboratoire, promoteur privé, ONG, organisme de développement, etc.) :

3. **Adresse, téléphone, fax, adresse électronique de l'institution** :

4. **Nom et titre/qualification du responsable de l'institution** :

5. **Budget global annuel géré par l'institution** :

a. Subventions :

b. Conventions et projets :

c. Ressources propres (vente des produits et prestations de services) :

6. **Activités à mettre en œuvre dans le cadre du projet (dans le cas d'un consortium) :**

a.

b.

c.

7. **Désignation de l'institution chef de file (le point 7 est à renseigner par le partenaire uniquement)**

Par la présente, nous donnons mandat à (*inscrire le nom de l'institution chef de file*), à nous représenter et à agir en notre nom pour tous les actes relatifs au présent Appel à Projets.

**8. Engagement du chef de file (ne pas supprimer cette partie)**

L'Institution chef de file accepte cette charge et s'engage à :

- recevoir les fonds destinés au projet
- assurer rigoureusement et en toute transparence, la gestion des fonds du projet selon les règles et normes de gestion en vigueur dans son institution et transférer diligemment ceux destinés aux autres institutions associées ;
- prendre toutes les mesures utiles à l'exécution correcte du projet ;
- faciliter la concertation entre les participants au projet ;
- fournir les rapports selon le canevas établi par le FIRCA et dans les délais exigés.

<b>Nom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	

### **III. RENSEIGNEMENTS SUR LE COORDONNATEUR DU PROJET**

#### **Fiche 3 : Identification du coordonnateur du projet (4 pages maximum)**

1. **Nom, prénoms du Coordonnateur** :
2. **Date et lieu de naissance** :
3. **Nationalité** :
4. **Lieu de résidence** :
5. **Institution** :
6. **Fonction actuelle** :
7. **Adresse, téléphone, fax, adresse électronique** :
9. **Parcours et expérience professionnelle** :
10. **Formation et qualifications** :

#### IV. IDENTIFICATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Fiche 4 : Identification du personnel de soutien (1 page) – maximum 2 par institution ou partenaire

Nom & prénoms	Institution	Fonction	Description des tâches	Temps à consacrer au projet (mois)

*NB : Le personnel de soutien comprend les techniciens et autres agents spécialisés, ayant une contribution technique avérée sur le projet (à l'exclusion des agents administratifs et de gestion).*

(A remplir par le promoteur)

# **OFFRE TECHNIQUE**

## V. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

**TITRE DU PROJET :** Il s'agit ici de donner le libellé du projet tel que mentionné dans les documents.

### 1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET INFORMATIONS DE BASE DU PROJET

*Cette partie situe le contexte du projet, aborde la problématique et sa justification et décrit les principaux éléments du projet. Elle devra faire ressortir l'arbre à problème.*

*Le projet doit répondre à une problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte. Le projet doit être en adéquation avec les objectifs du Gouvernement, du Plan National d'Adaptation de Côte d'Ivoire (PNA), des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) et des priorités locales mentionnées dans les Plans Climat Territoriaux.*

#### 1.1. Justification du projet au regard du problème principal

*Décrivez les vulnérabilités, les impacts climatiques et les besoins d'adaptation auxquels l'intervention est censée répondre.*

*Tendances climatiques, vulnérabilités et impacts avérés (le rationnel climatique avec les données statistiques pertinentes référencées)*

*Décrivez en quoi ce projet s'appuie sur l'expérience acquise précédemment (dans le cadre de programmes de l'ONG elle-même ou d'autres programmes)*

- *Sur le territoire national en général*
- *Dans la zone du projet en particulier*

#### 1.2. Présentation et justification de la zone d'intervention (avec des cartes et autres images) ;

#### 1.3. Identification du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires (directs et indirects) et les zones ciblées

*les caractéristiques (veuillez ajouter des détails tels que profession/ secteur (si agriculture : quelles cultures/quel bétail ?), la tranche d'âge, les ménages ou les individus, le sexe, rural/urbain, les natifs/migrants/personnes déplacées, ..), le nombre de bénéficiaires, les problèmes spécifiques de changement climatique liés à chaque groupe cible et à leurs moyens de subsistance, décrivez aussi les principales causes profondes et barrières liées à leurs activités qui doivent être traitées : techniques, sociales, réglementaires, institutionnelles, financières et barrières relatives à l'inégalité du genre.*

*Indiquer si vous avez déjà travaillé avec les bénéficiaires ou les communes ciblées dans le passé ou actuellement.*

#### 1.4. Besoins concrets en adaptation au changement climatique de la zone du projet et des groupes cibles identifiés

### **1.5. Complémentarité du présent projet avec d'autres projets de la zone d'intervention**

*Plus-value attendue du projet : le document du projet doit mettre en relief le caractère innovant des actions à mettre en œuvre ainsi que la valeur ajoutée en termes de changement de paradigme. Pour une meilleure compréhension du projet, il est demandé de préciser si le projet est dans une phase initiale ou de consolidation des acquis ou de mise à l'échelle d'un ancien projet.*

### **1.6. Alignement du projet avec les priorités nationales en matière de changement climatique**

*Veillez indiquer comment le projet s'inscrit dans les priorités nationales du pays en matière de changement climatique. Le projet contribue-t-il directement aux priorités des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ou du Plan National d'Adaptation (PNA) ou aux stratégies climatiques nationales ? Si oui, veuillez décrire les priorités identifiées dans ces documents que le projet proposé vise à aborder.*

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

*Il s'agit d'une description de l'impact et des effets attendus à l'issue de la mise en œuvre du projet. Ces effets doivent être clairs, précis avec des cibles à atteindre. Présentez les objectifs du projet et décrivez l'ensemble des résultats attendus les extrants et activités pour surmonter les obstacles identifiés ci-dessus. Veuillez préciser le nombre de bénéficiaires par composante.*

### **2.1. Objectif global du projet**

### **2.2. Objectif(s) spécifique(s) du projet**

### **2.3. Composantes/résultats attendus/activités du projet**

#### **a- Composante 1**

##### **Résultats 1.1**

##### **Activités 1.1.1**

#### **b- Composante 2**

##### **Résultats 2.1**

##### **Activités 2.1.1**

#### 2.4. Planification des activités du projet (récapitulatif)

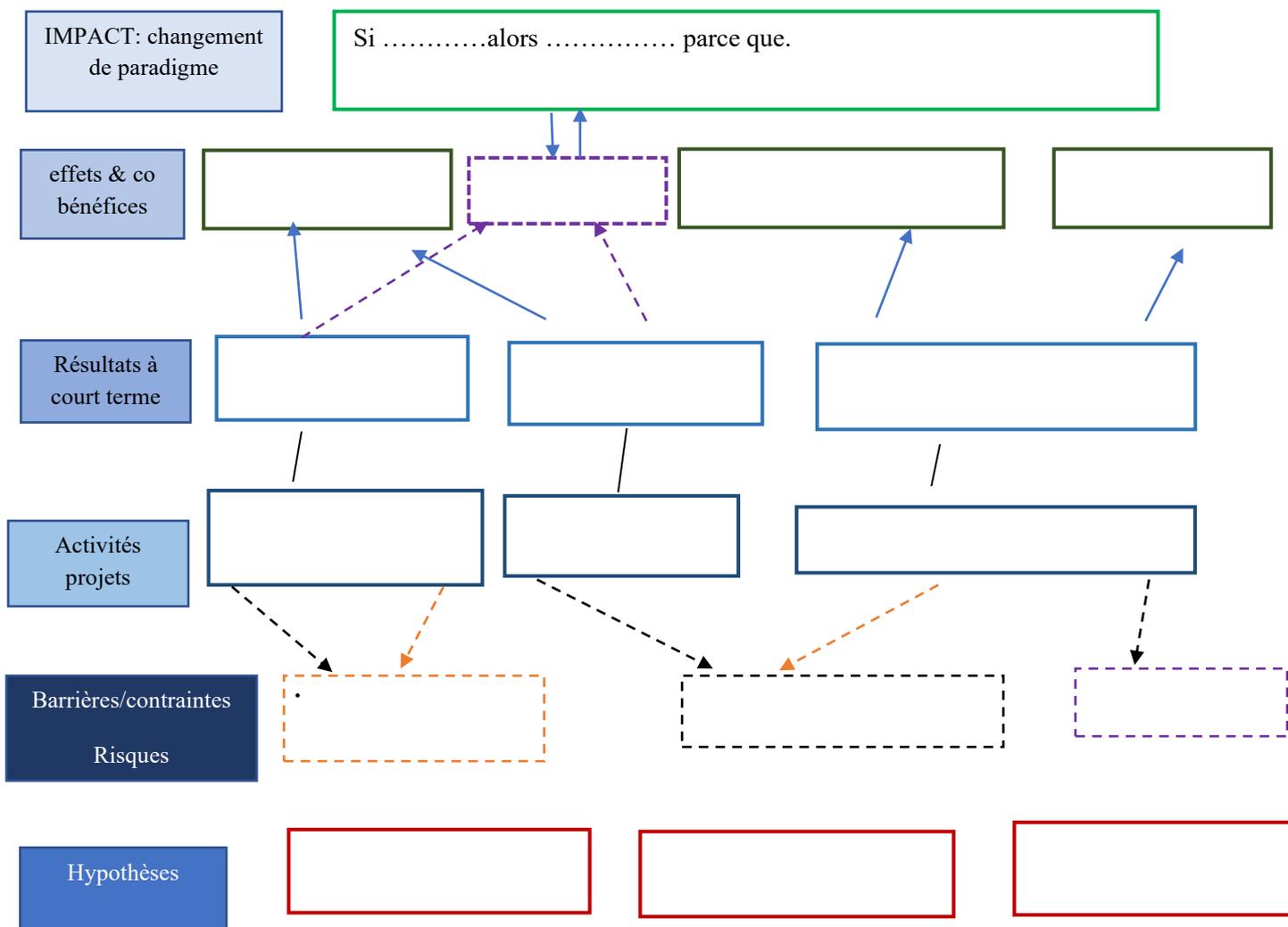
Composante/Résultats/Activités	Indicateur		Responsable chargé de mise en œuvre
	Libellé	Valeur cible	
Composante 1			
Résultat 1			
Activité 1			
Activité 2			
Activité n			
Résultat 2			
Activité 1			
Activité 2			
Composante 2			

## 2.5. Résultats attendus à court et moyen terme du projet

*Veillez également ajouter 2 ou 3 phrases sur l'évolution des résultats à long terme du projet. Il s'agit des effets et impacts attendus du projet.*

## 2.6. Théorie de changement du projet

- En termes de justification, veuillez décrire la théorie du changement et fournir des informations sur la manière dont elle permet de contribuer au renforcement de la résilience au changement climatique des communautés bénéficiaires.
- Diagramme de la théorie du changement



## 2.7. Détails pour une évaluation approfondie de l'impact du projet (seulement domaine agriculture évaluation d'impact)

*Si le projet souhaite faire l'objet d'une évaluation approfondie, décrivez votre stratégie de ciblage (comment les bénéficiaires ciblés seront identifiés, comment ils seront sélectionnés, comment ils seront ciblés - au niveau individuel, au niveau du groupe, etc.). Veuillez ajouter ici une proposition de sélection des bénéficiaires par assignation aléatoire. Décrivez aussi la possibilité d'établir un groupe de*

*contrôle et comment éviter les contaminations entre les bénéficiaires et le groupe de contrôle (par exemple, en sélectionnant un plus grand nombre de villages et en choisissant au hasard ceux qui bénéficieront du programme, ou en ayant une mise en œuvre échelonnée, etc. Si le projet prévoit une formation, veuillez préciser les modalités de la formation. Enfin, le cas échéant, veuillez décrire les aspects innovants du projet.*

### **3. FAISABILITE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE DU PROJET**

*Il s'agit de décrire ici le plan des opérations, la structure organisationnelle à mettre en place pour la gestion du projet. Le personnel et la main d'œuvre affectés au projet, leurs compétences techniques ainsi que la répartition des tâches (rôle des promoteurs et des employés) sera exposé dans cette partie. L'organisme porteur du projet doit démontrer sa capacité à mener à bien le projet notamment ses compétences dans le champ d'intervention.*

#### **3.1 Principaux risques et mesures d'atténuation identifiés**

*Les risques à identifier peuvent être de différentes natures : organisationnel, sécuritaire, financier, techniques, humain, opérationnel... Cette identification est fortement basée sur l'expérience et il importe de la réaliser en groupe, si possible, pluridisciplinaire, afin de rassembler les compétences et l'expérience de l'ensemble des acteurs.*

*Il convient ensuite d'évaluer le niveau de chacun des risques, afin de mettre en évidence ceux étant plus critiques pour le projet et ceux pouvant être considérés comme négligeables.*

<b>Catégories de risques</b>	<b>Description des risques</b>	<b>Probabilité de réalisation (faible, moyen, Elevé)</b>	<b>Niveau d'impacts (faible, moyen, Elevé)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Risque financier				
Risque technique				
Risque opérationnel				

### **3.2 Analyse de la compatibilité globale des activités du projet avec le cadre organisationnel, institutionnel et réglementaire au niveau national**

*Analyse de l'environnement organisationnel, institutionnel, réglementaire et juridique de mise en œuvre du projet*

### **3.3 Modalités de mise en œuvre du projet**

*Décrivez le mode opératoire de mise en œuvre des activités, la stratégie, la technologie ou les outils à utiliser, les différentes phases, précisez le niveau d'implication des parties prenantes et les communautés **bénéficiaires, des bénéficiaires directs dans la mise en œuvre des activités***

### **3.4 Expériences/expertise du promoteur ou des partenaires sur la/les thématiques concernées par le projet**

*Décrivez de quelle manière l'organisme porteur du projet est bien placé pour entreprendre les activités prévues, justification et description des ressources humaines mobilisées.*

*Veuillez également inclure l'expérience du promoteur dans les lieux ciblés.*

### **3.5 Arrangements institutionnels de mise en œuvre**

*Le Comité de Pilotage et l'Unité de Gestion du Projet seront les organes de mise en œuvre du projet  
Comité de Pilotage (composition, leurs rôles et responsabilités)*

*L'Unité de Gestion du Projet (UGP) organe qui va assurer la gestion opérationnelle du projet  
(composition, leurs rôles et responsabilités)*

## **4. ETUDE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET PRISE EN COMPTE DU GENRE**

*Il s'agit ici de faire une description des éléments de l'environnement menacés par la réalisation du projet et de proposer les mesures visant à atténuer les effets négatifs et maximiser ceux positifs. Par ailleurs, il faudra décrire comment le projet prend en considération les rôles et les besoins/intérêts spécifiques des hommes et des femmes ainsi que des couches les plus vulnérables et comment cela sera reflété dans les résultats et les avantages du projet.*

### **4.1. Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux suivant les principes et les normes nationaux (si nécessaire présenter les cartes des sites)**

*Le projet doit prendre en compte les principes et normes en matière de sauvegarde environnementale et sociale aux niveaux national. Il doit spécifiquement s'arrimer à la Politique environnementale et sociale du FIRCA. Les éléments ci-dessous doivent être pris en compte dans l'analyse.*

*Il s'agit de :*

#### **a) l'environnement naturel**

- Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation de l'endroit/adjacente à la zone d'exécution du projet*
- Faire une estimation et indiquer si possible la végétation qui pourrait être dégagée*
- Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction*

**b) Écologie des cours d'eau**

*Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de la mise en service des infrastructures, l'écologie des cours d'eau pourra être affectée négativement*

**c) Aires protégées**

- *La zone se trouvant autour du site du projet se trouve-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques ou forêts classées ?*
- *L'exécution des activités du projet sont-elles susceptibles d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée ou de la forêt classée ?*

**d) Géologie et sols**

*Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement) ?*

**e) Paysage/esthétique**

*Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local ?*

**f) Site historique, archéologique ou d'héritage culturel, sites paléontologique, architecturaux ; religieux, sites sacrés, sites naturels avec une signification culturelle ; tombes etc.**

*Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culture, sites paléontologique, architecturaux ; religieux, sites sacrés, sites naturels avec une signification culturelle ; tombes, ou faudrait-il faire des fouilles tout près ?*

**g) Compensation et ou acquisition des terres**

*L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques sont-ils le fait du projet ?*

**h) Perte de récoltes, arbres fruitiers, et infrastructures domestiques**

*Le projet concerné provoquera –t-il la perte permanente ou temporaire de récoltes, arbres fruitiers, ou infrastructures domestiques ?*

**i) Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet**

*Le niveau de bruit pendant la mise en œuvre du projet concerné va-t-il dépasser les limites de bruit acceptables ?*

**j) Déchets solides ou liquides**

*Les activités du projet vont-t-elle générer des déchets solides ou liquides ?*

### **k) Santé et sécurité**

- *Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?*
- *Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?*
- *Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?*

### **l) Consultation du public**

*Lors de la préparation et la mise en œuvre du projet, la consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? Décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet (annexer les rapports de consultation des parties prenantes du projet).*

## **4.2. Analyse de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux suivant les principes et les normes de performance de l'« Initiative internationale pour le climat (IKI) »**

*Le projet doit prendre en compte les principes et normes en matière de sauvegarde environnementale et sociale aux niveaux international. En effet, Le système de sauvegarde environnemental et social IKI est un outil permettant d'éviter ou d'atténuer les dommages causés aux personnes et à l'environnement lors de la mise en œuvre d'un projet. Elle fournit une liste de normes environnementales et sociales visant à éviter que les actifs à protéger ne subissent des effets négatifs involontaires (principe de ne pas nuire). Dans ce cadre, les actifs à protéger sont :*

- *personnes, y compris la santé humaine ;*
- *biodiversité, écosystèmes et services écosystémiques ;*
- *sol, eau, air et paysage ;*
- *biens culturels et autres biens matériels ;*
- *interactions entre différents actifs à protéger.*

*Les normes de protection de ces actifs sont les suivantes :*

### **a) Norme de performance 1 : Travail et conditions de travail**

*Le projet s'engage à promouvoir la non-discrimination, l'égalité des chances et des conditions de travail sûres pour les travailleurs et à prévenir le travail forcé. Cela s'applique aux travailleurs directs, aux travailleurs sous contrat et aux travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. Le projet peut-il contribuer à :*

- *non-respect des droits des travailleurs (horaires de travail, salaires, environnement de travail sain et propre, associations de travailleurs) ?*
- *la promotion/tolérance de la discrimination et de l'inégalité des chances ? à la facilitation du travail des enfants, qui est illégal, dangereux ou en contradiction avec l'éducation et la formation des enfants ?*
- *l'autorisation d'un travail qui n'est pas effectué sur une base volontaire mais sous la menace de violence ou de punition ?*

## **b) Norme de performance 2 : Efficacité des ressources et prévention de la pollution**

*Le projet s'engage soit à éviter les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement, soit à les minimiser dans la mesure du possible. Cela comprend, en particulier, la pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol, les émissions de GES et l'utilisation de ressources limitées. L'utilisation durable des ressources doit être encouragée. Le projet peut-il contribuer à :*

- *L'utilisation inefficace de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources et au fait que des opportunités d'économie techniquement et financièrement réalisables ne sont pas exploitées ? Si tel est le cas, des suggestions de mesures d'efficacité/d'économies supplémentaires peuvent être soumises à l'exécutant.*
- *Une forte consommation d'eau ? Si tel est le cas, le projet devrait prendre des mesures supplémentaires pour réduire la consommation d'eau.*
- *La génération des déchets dangereux et non dangereux ? Dans les cas où cela ne peut être évité, le volume de déchets doit être réduit et le recyclage et la réutilisation encouragés. Tous les déchets générés doivent être éliminés de manière écologiquement rationnelle.*
- *L'utilisation de matières dangereuses ? Ceux-ci doivent être évités ou minimisés dans la mesure du possible. De plus, des substituts non dangereux doivent être utilisés dans la mesure du possible. Des réglementations spéciales concernant le transport, le stockage et l'utilisation de matières dangereuses doivent être respectées.*

## **c) Norme de performance 3 : Santé, sûreté et sécurité communautaires**

*Le projet s'engage à exclure ou au moins à minimiser les risques potentiels pour la santé, la sûreté et la sécurité des personnes locales ou autres affectées, résultant des activités, équipements ou infrastructures du projet. Cela doit être fait dans le respect des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Il est d'autant plus important de l'observer dans les zones de conflit et de post-conflit (La santé et la sécurité des travailleurs sont couvertes par la Norme de performance 1. La Norme de performance 3 concerne la population qui est directement touchée).*

*Le projet peut-il contribuer à :*

- *des conflits avec le personnel de sécurité ou les gardes du parc se produisent-ils ? Lorsque du personnel de sécurité et des gardes du parc sont employés, il convient de veiller à ce qu'ils soient correctement formés et à ce qu'un mécanisme de réclamation soit mis en place pour toutes les sections de la population susceptibles d'être affectées.*
- *L'exposition des communautés locales à des maladies transmissibles par les travailleurs du projet (y compris les travailleurs indirects et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement) ?*

## **d) Norme de performance 4 : Acquisition de terres et réinstallation**

*Le projet s'engage à minimiser les impacts sociaux et économiques négatifs pouvant résulter de l'acquisition de terres ou des restrictions d'utilisation des terres et à exclure la possibilité d'une réinstallation dans le cadre du projet.*

*Le projet peut-il contribuer à :*

- *Marginaliser les groupes d'intérêts (tels que les peuples autochtones) étant directement ou indirectement désavantagés en ce qui concerne leur accès à la terre, l'utilisation de la terre et les droits de propriété en raison des activités du projet ou de l'acquisition de terres ?*
- *Prendre des mesures prévues augmentant le risque de réinstallation, en particulier des groupes d'intérêts marginalisés ? Ici, il est crucial de prendre en compte les effets du projet qui peuvent exercer une pression économique ou sociale sur ces groupes pour qu'ils se réinstallent.*

**e) Norme de performance 5 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes**

*Le projet s'engage à protéger la biodiversité, à utiliser les services écosystémiques de manière durable, à gérer les ressources biologiques de manière durable et à travailler pour faire progresser l'intégration des priorités de conservation de la nature et de développement. La hiérarchie des mesures d'atténuation doit être utilisée ici : la priorité doit être donnée à la prévention des impacts négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques. S'il n'est pas possible d'éviter entièrement les impacts négatifs, ils doivent être minimisés dans la mesure du possible ou des mesures de restauration doivent être mises en œuvre dans le cadre du projet. Les activités de projet qui nécessitent des compensations de biodiversité en raison de leur impact négatif important sur la biodiversité et les services écosystémiques ne sont pas autorisées dans le cadre de l'IKI.*

*Le projet peut-il contribuer à :*

- *Affecter négativement des habitats naturels ou des habitats critiques convertis à l'usage humain ? Si tel est le cas, des raisons doivent être données pour démontrer que*
  - *il n'y a pas d'activité de projet alternative réalisable qui n'aurait pas d'impact négatif sur les habitats naturels ou critiques ;*
  - *des experts appropriés ont été recrutés et inclus dans le processus*
  - *les communautés affectées ont été intégrées dans un processus participatif ;*
  - *la hiérarchie d'atténuation est respectée (pas de perte nette).*
- *Mettre en œuvre des activités dans des zones légalement protégées ou des zones internationalement reconnues (sites du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, réserves de biosphère de l'UNESCO, sites Ramsar) ? Si tel est le cas, les conditions pour les activités dans les habitats naturels et critiques doivent être remplies. De plus, il faut démontrer que*
  - *les activités proposées dans la zone protégée sont légalement autorisées ;*
  - *les activités proposées sont conformes à tout plan de gestion national ou local ;*
  - *l'autorité responsable de l'aire protégée est impliquée.*
- *introduire de nouvelles espèces exotiques qui ne se trouvent normalement pas dans le pays ou la région en question ? Si tel est le cas, une analyse de risque doit être effectuée. Les activités du projet ne doivent en aucun cas impliquer l'introduction d'espèces envahissantes.*
- *Favoriser l'accès aux services écosystémiques pour les communautés locales affectées ? Si tel est le cas, la hiérarchie d'atténuation doit être utilisée.*
- *Acquérir des produits primaires qui sont produits dans des régions où le risque d'une conversion importante d'écosystèmes naturels ou critiques pour l'usage humain est élevé ? Si tel est le cas, un système de gestion des risques doit être utilisé pour évaluer les fournisseurs.*

#### **f) Norme de performance 6 : Populations indigènes**

*Le projet s'engage à minimiser les effets potentiellement négatifs pour les groupes autochtones ou autres groupes locaux marginalisés dans les zones habitées ou utilisées par eux en ce qui concerne leurs droits, accès ou utilisation de la terre ou des ressources et en ce qui concerne leur identité culturelle. Dans le cas d'activités de projet susceptibles d'avoir un impact négatif direct sur les droits, l'utilisation ou l'accès à des terres traditionnellement utilisées, le CLIP (consentement libre, préalable et éclairé des groupes autochtones ou autres groupes locaux marginalisés) des groupes concernés doit être obtenu avant le début du projet. Au cours du projet, une implication et une consultation continues de ces groupes doivent être garanties.*

*Le projet peut-il contribuer à :*

- impacter négativement les droits d'usage formels et coutumiers des groupes autochtones ou locaux marginalisés ?*
- impacter négativement l'identité culturelle et le mode de vie traditionnel de ces groupes ?*
- ne pas consulter suffisamment les groupes autochtones ou marginalisés sur les activités proposées qui pourraient avoir l'un des effets mentionnés ci-dessus ? Si tel est le cas, il faut veiller à ce que le principe du CLIP soit respecté, c'est-à-dire que le consentement libre, préalable et éclairé soit obtenu.*

#### **g) Norme de performance 7 : patrimoine culturel**

*Le projet s'engage à protéger et à conserver le patrimoine culturel et à promouvoir le partage équitable des avantages découlant de son utilisation. Le patrimoine culturel se définit comme :*

- les objets tangibles qui ont une valeur archéologique, paléontologique, historique, artistique ou religieuse ;*
- les caractéristiques naturelles qui incarnent des valeurs culturelles, telles que les tombes sacrées, les rochers, les lacs et les chutes d'eau ;*
- les formes immatérielles de culture telles que les savoirs traditionnels (ST).*

*Le projet peut-il contribuer à :*

- affecter le patrimoine culturel ou restreindre l'accès des communautés locales au patrimoine culturel? Si tel est le cas, la hiérarchie des mesures d'atténuation doit être utilisée.*
- Exploiter commercialement le patrimoine culturel (comme les connaissances traditionnelles, l'innovation, les pratiques locales) exploité ? Si c'est le cas :*
  - ✓ les communautés locales doivent être informées de leurs droits en vertu du droit national et international, de l'étendue du développement commercial et des conséquences potentielles;*
  - ✓ le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages doit être appliqué.*

#### **4.3. Plan de gestion des risques environnementaux et sociaux**

*Le plan de gestion environnemental et social ou la note environnementale du projet doit être élaboré avec le budget y afférent. Sur la base des descriptions faites dans les points 4.1 et 4.2, le plan doit décrire comment les sept normes du système de sauvegarde environnementale et sociale de IKI doivent être rigoureusement prises en compte dans la mise en œuvre des activités. La ou les normes*

concernées par chaque activité source d'impact négatifs doit donc être renseigné dans le tableau suivant :

Activités sources d'impacts	Potentiels risques et impacts environnementaux ou sociaux identifiés	Actifs et normes de sauvegarde environnementale et social IKI concernés	Mesures de compensation ou d'atténuation prévues	Echéance de mise en œuvre	Indicateurs de suivi

**Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures de compensation doit être évaluée et prise en compte dans le coût global du projet.**

#### 4.4. Prise en compte du genre dans le projet

La prise en compte du genre ne consiste pas seulement à inclure des femmes comme bénéficiaires, ou un pourcentage de femmes comme bénéficiaires. Ce n'est pas non plus la mixité des bénéficiaires. Il s'agit plutôt de veiller à réduire les inégalités entre hommes et femmes et de prendre en compte les intérêts spécifiques des couches les plus vulnérables.

L'approche du promoteur doit s'inscrire dans la démarche développée dans la Politique Genre du FIRCA.

A cet effet, il faut décrire les actions montrant la prise en compte du genre dans le projet, les objectifs, les moyens spécifiques, le mode de suivi des mesures « genre », l'expertise mis en place en faveur du développement du « genre » dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

##### a) Description de la situation liée au genre dans la zone et les besoins en genre

Les activités nécessitant l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans le projet sont des initiatives visant à aborder de manière significative les différences entre les sexes et à promouvoir l'inclusion de tous les segments de la société dans la zone d'intervention du projet. Cela implique de reconnaître et de répondre aux besoins, aux droits et aux perspectives spécifiques des hommes et des femmes, tout en tenant compte des diversités sociales et culturelles. Lors de la mise en œuvre de ces activités, des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour garantir que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des opportunités offertes par le projet. Par conséquent, cette section présente les points clés qui reflètent l'engagement du projet à transcender les différences, à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale. Les points ci-dessous pourront être abordés.

- Approches participatives inclusives
- Actions pour l'égalité des sexes
- Inclusion sociale plus large.

**b) Actions concrètes de prise en compte des préoccupations des plus défavorisés ou groupes vulnérables dans le projet**

Activités du projet	Risques identifiés	Interventions pour la participation inclusive ou l'inclusion sociale ou l'égalité des sexes	Acteurs responsables

**Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ces interventions doit être évaluée et prise en compte dans le coût global du projet.**

## **5. SUIVI-EVALUATION ET AUDIT DU PROJET**

*L'organisme porteur du projet doit prévoir un mécanisme de suivi-évaluation en cohérence avec celui du FIRCA. Ce mécanisme doit faciliter un suivi et une évaluation rigoureuse et régulière des actions mises en œuvre, et idéalement une démarche de capitalisation permettant de diffuser et de valoriser ses acquis et enseignements.*

### **5.1. Plan de suivi et de l'évaluation du projet**

*Le plan de suivi-évaluation doit être un ensemble intégré de processus de planification, de collecte systématique de données, d'analyse, d'exploitation, de synthèse et de circulation de l'information. Le projet doit prévoir les moyens et les compétences nécessaires à leur mise en œuvre. Le plan de SE du projet aura deux fonctions : l'évaluation périodique de la mise en œuvre du projet et l'exécution des activités (suivi de la performance du projet : suivi opérationnel) et en second lieu l'évaluation de leurs résultats en termes de pertinence, d'efficacité, d'impact et de durabilité. Le SE contribuera à améliorer la prise de décisions et la gestion en gardant le projet sur les rails en vue d'atteindre les résultats, les objectifs environnementaux et sociaux par l'intégration des leçons apprises lors de la planification.*

*Cette partie doit être élaborée en abordant les éléments suivants : La planification des activités, le suivi sur le terrain (missions de terrain), les évaluations (situation de référence, à mi-parcours, finale), les revues avec les communautés et les parties prenantes, le plan de rapportage (rapports trimestriel ou semestriel d'activités), etc. Il s'agira de décrire les procédures, les échéances et responsables.*

### **5.2. Indicateurs de suivi et de résultat du projet**

*Les indicateurs doivent être précis au maximum avec les cibles que le projet se fixe raisonnablement sous forme de nombre, de pourcentage, de taux.*

*En lien avec les objectifs spécifiques, les composantes et les activités du projet, un certain nombre d'indicateurs doit être défini pour mesurer les résultats du projet.*

a) Présentation de la déclinaison des indicateurs

Intitulé	Définitions	Unité	Valeur cible	Valeurs initiale 2026	Mode de Calcul	Méthode de collecte des données pour la mesure de l'indicateur	Fréquence de collecte
<b>Indicateurs impact</b>							
<b>Indicateurs d'effet</b>							
<b>Indicateurs d'extrant</b>							

b) Contribution des indicateurs du projet à l'atteinte des indicateurs de IKI

Indicateurs IKI	Valeur cible	Méthode de collecte des données pour la mesure de l'indicateur	Fréquence de collecte
<b>Indicateur d'adaptation :</b> nombre de personnes que le projet aide directement à s'adapter aux impacts du changement climatique ou à la conservation des écosystèmes			
<b>Indicateur d'écosystème :</b> Superficie de l'écosystème (en hectares) qui est améliorée ou protégée par les activités du projet ;			
<b>Indicateur de politique :</b> Nombre de cadres politiques nouveaux ou améliorés pour la gestion du changement climatique et/ou la conservation de la biodiversité			
<b>Indicateur d'institution :</b> Nombre de structures ou de processus institutionnalisés nouveaux ou améliorés pour la gestion du changement climatique et/ou la conservation de la biodiversité			

Indicateurs IKI	Valeur cible	Méthode de collecte des données pour la mesure de l'indicateur	Fréquence de collecte
Indicateur d'atténuation en termes de co-bénéfices : taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation du stockage de carbone (en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone) dans la zone du projet			

## 6. DURABILITE ET REPLICABILITE (STRATEGIE DE SORTIE) DU PROJET

*Veillez expliquer comment la durabilité du projet sera assurée à long terme et comment elle sera contrôlée, après la mise en œuvre du projet. Veillez également décrire brièvement le potentiel de mise à l'échelle.*

### 6.1 Processus d'appropriation du changement et pérennisation des résultats obtenus du projet

*Il s'agit de présenter la stratégie pour pérenniser les résultats du projet au-delà du financement de la GIZ. La proposition doit décrire les mesures à prendre avant, pendant et à l'achèvement du projet pour s'assurer que l'impact du projet se poursuivra pendant de nombreuses années par la suite.*

*Modalités de transfert des compétences et prise en charge des coûts récurrents du projet*

*Décrire les dispositions prises pour assurer la sensibilisation au niveau local / les activités à mettre en œuvre pour atteindre les résultats ciblés et assurer la réplique des résultats du projet.*

### 6.2 Actions de capitalisation et de communication prévues (publics visés, supports, modes de diffusion)

*Décrire comment les objectifs, les activités et les résultats du projet seront diffusés avec la communauté bénéficiaire, d'autres organisations à base communautaire ainsi que d'autres intervenants clés. Préciser les éléments à mettre en œuvre pour la visibilité du projet, le partage et la démultiplication (documents sur les leçons tirées, sur les meilleures pratiques, films, vidéo...).*

# **OFFRE FINANCIERE**

## 7. BUDGET DU PROJET

Il s'agit de déterminer les besoins en investissement (frais d'établissement, terrain, construction, installation et agencement, matériels) et les besoins en fonds de roulement. Ce coût doit tenir compte de ceux éligibles et de ceux non éligibles au financement de la GIZ. Le coût du projet doit également être déterminé par activité et par nature.

### 7.1. Ventilation des coûts des activités (chaque rubrique doit être détaillée en indiquant le mode de calcul utilisé : forfait, coût unitaire, coût homme/jour, etc.)

Résultats	Activités	Financement de la GIZ		Observations
		Montant (euro)	Montant (FCFA)	
Résultat 1 :	Activité 1			
	Activité 2			
Résultat 2 :	Activité 1			
	Activité 2			
Gestion de projet				
<b>Total</b>				

### 7.2. Plan de financement

Veiller à la cohérence du budget global du projet et à la viabilité du plan de financement.

	Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formati on, etc.	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)	655,957
										Convertir en FCFA
1	<i>Personnel propre (désignation de la fonction) (Note 1 : uniquement le personnel de votre organisation ; la preuve des coûts de cette ligne budgétaire doit être fournie sous forme de fiches de salaire ou, en cas de financement proportionnel, sous forme de fiches de salaire accompagnées des relevés d'heures correspondants ; Remarque 2 : seuls les frais de personnel le (coût de revient - bruts de l'employeur) peuvent être imputés. Les suppléments tels que les charges générales du personnel, calculés au prorata du personnel, ne sont pas éligibles).</i>							- €	<i>Une prise en charge partielle des lignes budgétaires n'est pas possible pour la GIZ, à l'exception des frais de personnel (poste 1) qui peuvent être exprimés en pourcentage ainsi que de la catégorie « Frais de bureau au prorata » (poste 7). Les autres coûts qui surviennent dans le cadre de la mise en œuvre du projet et qui ne doivent pas être pris en charge par la GIZ sont calculés séparément. Soit en tant que contribution propre, soit, si cela est pertinent, en tant que contribution d'un tiers.</i>	-
								- €		-
								- €		
2	<i>Achat de prestations des services</i>							- €		

	Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formati on, etc.	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)	655,957
	<i>externes</i>									-
								- €		-
								- €		-
								- €		-
								- €		-
3	<i>Frais de transport / de voyage</i>							- €		-
								- €		-
								- €		-
4	<i>Achat de matériels et d'équipements</i>							- €		-
								- €		-
								- €		-
5	<i>Autres frais / Consommables</i>							- €		-
								- €		-
								- €		-
6	<i>Fonds destinés au soutien direct de tiers destinataires (Remarque : cette ligne budgétaire concerne de préférence les contributions en</i>							- €		-

	Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formati on, etc.	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)	655,957
	<i>nature à des tiers destinataires. Dans le cas de soutiens financières, il est nécessaire d'indiquer clairement comment les paiements et la réception des paiements seront prouvés. La procédure de sélection des tiers destinataires doit être expliquée en détail dans la description du projet.)</i>									
									<i>Ce coût est prévisionnel. Il s'agit d'une moyenne absolue. Les coûts réels seront connus après la sélection des projets</i>	-
								-		
								-		
								-		
								-		
7	<i>Coûts proportionnels du projet qui sont générés localement (p. ex. IT, recherche)</i>							- €		-
								- €		-
								- €		-
								<i>Sous-total - coûts directs</i>	- €	-
8	<i>Frais administratifs généraux</i>							- €		-

	Description	Code	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. personne, véhicule, salle, etc.)	Quantité / Nombre	Unité (p. ex. mois, jour, formati on, etc.	Montant unitaire éligible en EUR (max.) (prix par unité)	Total Contribution financière de la GIZ en EUR (max.)	Contribution propre / Financement de tiers en EUR (max.)	655,957
	Frais administratifs généraux (pour les lignes budgétaires 1-5)		2%				- €	- €		-
	<i>Sous-total - Financement de la GIZ (sur présentation de justificatifs - jusqu'à concurrence de - ) (coûts directs + frais administratifs généraux)</i>							- €		-
9	<i>Transfert de fonds à des bénéficiaires tiers - un budget détaillé doit être soumis -</i>							- €		-
									<i>Ce coût est prévisionnel. Il s'agit d'une moyenne absolue. Les coûts réels seront connus après la sélection des projets</i>	-
								-		
								-		
<i>Le budget total du projet à financer :</i>								- €		<i>0,00%</i>

**DATE, NOM ET SIGNATURE :**

## **ANNEXE 1 : ANNEXES DE L'OFFRE TECHNIQUE**

**ANNEXE 1.1 : Rapport de consultations avec les parties prenantes**

**ANNEXE 1.2 : Carte(s)**

**ANNEXE 1.4 : Synthèse(s) des études et évaluations déjà réalisées**

**ANNEXE 1.5 : Autres documents annexes**

## ANNEXE 2 : GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

### 2.1. Critères de présélection des projets

Critères de présélection des projets	Barème	Projet N°	Appréciation des Experts (observations, commentaires et recommandations)
<b>CONTEXTE, JUSTIFICATION ET INFORMATIONS DE BASE DU PROJET</b>	<b>20</b>		
Problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte : Tendances climatiques, vulnérabilités et impacts avérés avec les données statistiques pertinentes référencées	5		
Identification du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires (directs et indirects) : les caractéristiques, le nombre de bénéficiaires et les problèmes spécifiques de changement climatique liés à chaque groupe cible et à leurs moyens de subsistance, les principales causes profondes et barrières liées à leurs activités	4		
Présentation et justification de la zone d'intervention du projet (pertinence de la zone du projet au regard des problèmes de changement climatique posés)	4		
Caractère innovant des actions à mettre en œuvre ou la valeur ajoutée en termes de changement de paradigme au regard des résultats d'anciens projets exécutés dans la zone du projet ou dans d'autre localité (éléments de la théorie de changement)	4		
Adéquation du projet avec les objectifs du Gouvernement, du Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire, des Contributions Déterminées au niveau National (CDN)	3		
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>15</b>		
Description et pertinence des besoins en adaptation au changement climatique des bénéficiaires dans la zone du projet au regard des problèmes posés	4		
Précisions et cohérence des objectifs par rapport aux problèmes majeurs identifiés et décrits	3		
Description et pertinences de l'ensemble des résultats attendus et activités pour surmonter les obstacles identifiés	3		

Critères de présélection des projets	Barème	Projet N°	Appréciation des Experts (observations, commentaires et recommandations)
Cohérence et pertinence des informations fournies sur la manière dont la théorie de changement permet de contribuer au renforcement de la résilience au changement climatique des bénéficiaires	5		
<b>FAISABILITE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE DU PROJET</b>	<b>20</b>		
Description et pertinence des risques identifiés et des mesures d'atténuation proposées pour leur traitement du point de vue de la faisabilité et de l'atteinte des résultats du projet	5		
Viabilité (praticabilité) et pérennité (continuité) des techniques ou technologies proposées et leur adaptation au contexte local et aux capacités de gestion et de maintenance des acquis	5		
Analyse de l'environnement organisationnel, institutionnel et réglementaire (national et local) de mise en œuvre du projet et le degré d'engagement de la population cible dans le projet	4		
Pertinence des organes proposés pour la mise en œuvre du projet (précision et cohérence de leurs rôles et responsabilités)	3		
Expérience/expertise du promoteur et/ou des partenaires sur la/les thématiques concernées par le projet	3		
<b>ETUDE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET PRISE EN COMPTE DU GENRE</b>	<b>15</b>		
Analyse de la situation environnementale suivant les principes et les normes de performance de l'« Initiative internationale pour le climat (IKI) » (précisions et pertinence des informations fournies) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>échelle</u> c'est-à-dire le nombre de personnes affectées et l'intensité des impacts</li> <li>- <u>fréquence/réurrence</u> lieu, durée et moment des impacts/effets négatifs (potentiels)</li> <li>- <u>sensibilité/vulnérabilité</u> des personnes, des groupes et des zones affectés, en tenant éventuellement compte de leur capacité d'adaptation, le cas échéant</li> <li>- <u>irréversibilité des changements</u> : est-il possible de restaurer les conditions d'origine en cas</li> </ul>	5		

Critères de présélection des projets	Barème	Projet N°	Appréciation des Experts (observations, commentaires et recommandations)
d'impacts négatifs ? - <u>gestion</u> : dans quelle mesure est-il possible de gérer le risque ?			
Cohérence et pertinence des mesures d'atténuation proposées et des indicateurs de suivi avec les échéances de mise en œuvre	3		
Description de la situation liée au genre dans la zone et pertinence des informations fournies (approches participatives inclusives, actions pour l'égalité des sexes, inclusion sociale plus large)	5		
Cohérence des mesures proposées pour la prise en compte du genre dans le projet	2		
<b>MECANISME DE SUIVI-EVALUATION, DURABILITE DU PROJET ET MISE A L'ECHELLE DES INNOVATIONS Prouvees EFFICACES ET EFFICIENTES</b>	<b>20</b>		
Plan de suivi-évaluation détaillé qui doit prendre en compte la planification, la collecte systématique de données, l'analyse, l'exploitation, la synthèse et la circulation de l'information	5		
Pertinence et cohérence des indicateurs du projet au regard des activités et des résultats attendus (les valeurs initiales, les valeurs cibles, méthode de calcul et de collecte, fréquence de collecte)	5		
Appropriation du changement et des effets attendus du projet par les bénéficiaires (prise en compte de la participation et de l'implication des bénéficiaires dans la rédaction et la mise en œuvre du projet)	4		
Description du mécanisme de capitalisation des acquis du projet et modalités de diffusion des bonnes pratiques	3		
Mécanisme de prise en charge des coûts récurrents du projet	3		
<b>BUDGET DU PROJET ET L'ELIGIBILITE DES DEPENSES</b>	<b>10</b>		
Degré d'éligibilité des activités planifiées	3		
Ventilation et justification des coûts des activités (chaque rubrique doit être détaillée en indiquant le mode de calcul utilisé : forfait, coût	5		

Critères de présélection des projets	Barème	Projet N°	Appréciation des Experts (observations, commentaires et recommandations)
unitaire, coût homme/jour, etc.)			
Equilibre des dépenses et des ressources	2		
(Additionnel) Consentement et aptitude à une évaluation approfondie de l'impact du projet. Les critères spécifiques sont la taille des bénéficiaires, la possibilité d'établir un groupe de contrôle, la rationalisation des activités, la sélection aléatoire etc.	20*		
<b>Note globale maximum</b>	<b>100</b>		
<b>Note globale maximum (seulement la thématique (secteur) de l'agriculture évaluation d'impact)</b>	<b>120</b>		

## 2.2. Critères de sélection des projets

Paramètres Numéros du projet	Résultat d'évaluation ex-ante (mission de terrain) jugée satisfaisante (60)	Screening environnemental, social et prise en compte du genre jugé satisfaisant (20)	Niveau de prise en compte des observations et recommandations du comité de présélection pour améliorer la qualité du document de projet (20)	Critères d'évaluation d'impact (seulement la thématique (secteur) de l'agriculture) (20)	Total N2 (100)	Observations